

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2024

Le mardi 3 décembre, à 19 h, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13a membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

- M. Jean-Pascal HESSE (pouvoir donné à Mme d'HAUTESERRE)

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2024 20

Désignation du secrétaire de séance

08 2024 21

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 05 novembre 2024

08 2024 22

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DASCO 125 et 2024 DJS 132

2024 DLH 167

Réalisation 29 rue Cambacérés (8^e arrondissement) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par la RIVP — Subvention (211575 euros)

2024 DLH 307

Réalisation 40-42 rue de la Bienfaisance/1 rue Treilhard (8^e arrondissement) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP — Subvention (375000 euros)

2024 DASCO 103

Caisses des écoles — Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

2024 DASCO 108

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

2024 DASCO 125

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention 2025 (2155000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2024 DPE 41

Approbation du Programme local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

2024 DJS 132

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

2024 DJS 133

Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

V08 2024 20

Vœu de la majorité relatif au soutien au théâtre privé

V08 2024 18

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris sécurise les carrefours cyclables dangereux du 8^e arrondissement

V08 2024 19

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris dénomme une voie publique, une place, un espace vert ou un équipement municipal du quartier de l'Europe dans le 8^e arrondissement en hommage au peintre Gustave Caillebotte

Q08 2024 06

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le bilan et les perspectives de l'expérimentation élargissant l'autorisation de promenade des chiens tenus en laisse dans le parc Monceau

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Je vous informe que Jean-Pascal HESSE m'a donné un pouvoir.

1^o/08 2024 20

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. La délibération 08 2024 20 est adoptée.

2^o/08 2024 21

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre Conseil y a-t-il des observations à formuler ?

Mme SEGOND

Je signale une petite erreur de plume. Lors de la délibération sur la DASCO 139 ce n'est pas moi qui parle, pour dire que je m'abstiens, mais Catherine LÉCUYER. Il est bien noté que c'est elle qui s'abstient, mais la prise de parole m'est attribuée.

Mme d'HAUTESERRE

C'est noté. La délibération 08 2024 21 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2024 22

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DASCO 125 et 2024 DJS 132

Mme d'HAUTESERRE

Les délibérations 2024 DASCO 125 et 2024 DJS 132 nous sont parvenues après les délais prévus par notre règlement intérieur. Conformément à l'article 6 de ce dernier, nous devons statuer en début de séance sur leur inscription à l'ordre du jour.

Je mets aux voix la délibération 08 2024 22 avec un avis favorable de la majorité.

La délibération 08 2024 22 est adoptée à l'unanimité, les deux délibérations sont donc inscrites à notre ordre du jour.

4°/2024 DLH 167

Réalisation, 29 rue Cambacérés (8^e arrondissement) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par la RIVP — Subvention (211575 euros)

Mme d'HAUTESERRE

Dans la continuité de notre précédent Conseil d'arrondissement, le programme de rénovation des immeubles sociaux du 8^e arrondissement se poursuit.

Il s'agit ici d'un immeuble comprenant 14 logements sociaux situé au 29, rue Cambacérés et géré par la RIVP.

La rénovation prévoit le remplacement des menuiseries, l'isolation des murs par l'extérieur pour ceux qui ne donnent pas sur la rue et l'isolation de la toiture par l'intérieur. La ventilation des logements sera revue. En dehors des travaux de performance énergétique, l'opération permettra aussi de mettre aux normes le réseau électrique.

Il est étonnant de constater que le mode de chauffage reste individuel (gaz) alors que le réseau de chaleur urbain passe au pied de l'immeuble. Aussi, nous porterons un amendement à la délibération en Conseil de Paris.

L'opération de rénovation permettra de réduire, selon les estimations, de 37 % des consommations d'énergie primaire, entraînant une baisse de 40 % des émissions de CO₂. Les charges liées à l'énergie baisseront de 290 euros en moyenne par an et par logement.

Les travaux devraient débuter en 2027 et s'achèveront en 2028.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, je voterai bien sûr pour ces délibérations, puisque je me permets d'intervenir sur la DLH 167 et la DLH 307 en même temps. Je ne vais pas revenir sur la politique du logement social menée par la Ville de Paris, mais j'aimerais renouveler ici ma proposition que les bailleurs sociaux réalisent et communiquent aux élus un état des lieux sur les logements sociaux qui restent à rénover arrondissement par arrondissement suggérant un ordre de rénovation par priorité décroissante, et qu'ils indiquent les voies et les moyens d'une stratégie de rénovation énergétique accélérée de sorte que la totalité du parc social parisien le soit d'ici 2032, fin de la prochaine mandature.

La délibération 2024 DLH 167 est adoptée à l'unanimité.

5°/2024 DLH 307

Réalisation 40-42 rue de la Bienfaisance/1 rue Treilhard (8^e arrondissement) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP — Subvention (375 000 euros)

Mme d'HAUTESERRE

Cet immeuble qui donne à la fois au 40-42 rue de la Bienfaisance et 1 rue Treilhard est géré par Elogie-Siemp et comprend 22 logements : 6 PLAI et 16 PLUS.

Le projet permettra de labéliser «C» l'immeuble en termes de performances énergétiques. Les travaux consistent en l'isolation thermique par l'extérieur des façades donnant sur cour et des courettes, le remplacement des menuiseries, la rénovation de la ventilation et la mise en place de robinets thermostatiques. En plus de ces travaux, le confort des locataires sera accru grâce à la rénovation des pièces humides et du réseau électrique.

La résidence restera au chauffage par le gaz. Là aussi, nous regrettons que l'immeuble ne soit pas raccordé au réseau CPCU qui dessert à quelques dizaines de mètres le 28, rue de la Bienfaisance. Nous porterons également un amendement en Conseil de Paris sur ce point.

Le programme de travaux permettra, selon les estimations, un gain en termes de consommation de 40 %, les émissions de CO2 devraient diminuer de 43 %. Pour les locataires, les charges devraient baisser de 205 euros par an.

Les travaux devraient débuter en 2027 et s'achèveront en 2028. Le montant de la subvention est de 375 000 euros.

Mme SEGOND

Madame la Maire, j'interviendrai sur cette délibération, et c'est valable également pour la précédente, simplement pour redire que l'on ne peut qu'encourager la rénovation thermique des bâtiments. Je regrette à mon tour qu'on n'ait pas proposé de brancher les deux immeubles sur le réseau urbain.

Je tiens à souligner que la Ville de Paris se fixe pour objectif de rénover 5000 logements par an, et qu'à ce rythme, le parc social sera rénové dans 53 ans.

La rénovation, c'est bien, mais je pense qu'il faut encore et toujours rappeler qu'il y a aujourd'hui environ 96 000 ménages parisiens qui sont demandeurs d'un logement social. Vous le savez, ce chiffre ne cesse d'augmenter. Je vois là une corrélation directe entre le dépeuplement de Paris et le manque de logement social.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous rassure que c'est le même cas dans toutes les régions de France. Les maires montent au créneau.

Mme SEGOND

Notre arrondissement est l'un des plus touchés par cet exode, je pense qu'il faut le souligner.

Mme d'HAUTESERRE

L'exode vient aussi de la hausse excessive des loyers. J'étais invitée à un dîner à l'Automobile Club de France hier soir. Les personnes présentes, qui disposent d'un réel pouvoir d'achat, considèrent que l'immobilier est en crise et que les prix augmentent de manière continue dans notre arrondissement.

Nombreuses sont les familles du 8^{ème} qui n'ont plus les moyens d'y vivre. Certaines d'entre elles viennent me demander de les inscrire sur les listes des logements sociaux. Malheureusement, elles ne remplissent pas les critères pour y accéder, mais elles aimeraient pouvoir bénéficier de cette opportunité de logements, si nous en avons suffisamment.

Notre arrondissement ne compte que 3 ou 4 % de logements sociaux, ce qui est très difficile de répondre positivement aux familles, qui quittent notre arrondissement au profit d'autres arrondissements voisins.

(Arrivée de Mme KRIKORIAN)

La délibération 2024 DLH 307 est adoptée à l'unanimité.

6^o/2024 DASCO 103

Caisses des écoles — Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'examiner conjointement les délibérations relatives à la Caisse des Écoles, à savoir les DASCO 103, 108 et 125.

La DASCO 103 fixe le cadre de la délégation par la Ville de Paris du service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire aux 17 caisses des écoles.

L'architecture de la convention adoptée en 2017 est reconduite pour l'essentiel. Elle est complétée par l'actualisation des objectifs du Plan Alimentation durable, l'intégration progressive des cantines des collèges, ainsi que les modalités de facilitation de la relation familles/administration. Cette mise à jour a été réalisée à l'issue de groupes de travail associant l'ensemble des directeurs des Caisses des écoles.

La DASCO 108 est la déclinaison locale de la délibération DASCO 103.

Enfin, la DASCO 125 détermine la subvention 2025 de la Caisse des Écoles du 8^e arrondissement. Au terme du dialogue que nous avons eu avec le Service de la Restauration scolaire, son montant est fixé à 2.155.000 euros.

Depuis 2020, la situation budgétaire de l'établissement s'est considérablement améliorée, tant en termes de résultat qui sera positif cette année, que de trésorerie qui ne nécessite plus de subvention en fin d'année. Je tiens à remercier le Directeur, Pascal SIMONNEAU, pour cette gestion rigoureuse.

Cette solidité financière permet à la Caisse des Écoles du 8^e arrondissement d'avoir une trajectoire très positive en termes d'alimentation durable. Nous ne sommes plus la lanterne rouge en la matière, nous atteindrons l'an prochain près de 70 % d'alimentation durable, contre 20 % en 2020.

L'année 2025 sera marquée par une nouvelle organisation des repas végétariens. Aujourd'hui, ils sont proposés deux jours par semaine. Au cours de l'année, une alternative sera préconisée 3 jours par semaine.

Régulièrement, nous déjeunons avec l'ensemble de la communauté scolaire dans les établissements de l'arrondissement. Cela nous permet de demeurer attentifs aux retours des élèves et des parents, même s'ils sont déjà pleinement satisfaits.

La délibération 2024 DASCO 103 est adoptée à l'unanimité.

7°/2024 DASCO 108

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

Point traité conjointement avec la délibération 2024 DASCO 103.

La délibération 2024 DASCO 108 est adoptée à l'unanimité.

8°/2024 DASCO 125

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention 2025 (2155 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Point traité conjointement avec la délibération 2024 DASCO 103.

La délibération 2024 DASCO 125 est adoptée à l'unanimité.

9°/2024 DPE 41

Approbation du Programme local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

M. BALADI

À l'issue de la consultation publique qui s'est tenue de juin à septembre 2024, le projet de Programme local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est arrêté par le prochain Conseil de Paris du mois de décembre.

Le PLPDMA comprend deux objectifs principaux :

- réduire de 100 000 tonnes la production de déchets à Paris d'ici 2030;
- atteindre 60 % de déchets valorisés en réduisant les erreurs de tri avec la spécificité de Paris, à savoir que nous vivons principalement en copropriété.

Voici les principales actions envisagées dans ce plan :

- déployer des bornes de collecte dans les équipements (250 en 2030). Nous préférons cela aux bornes dans l'espace public, notamment aux bornes de collecte de vêtements qui sont régulièrement vandalisées, et posent des problèmes d'un point de vue éthique, engendrant un vrai gâchis;
- élargir la collecte à domicile avec le matériel informatique, les écrans, les aspirateurs et la literie en 2027, puis tous les meubles électroménagers d'ici 2030. Dans tous les immeubles du 8^e arrondissement, des flyers sont d'ailleurs régulièrement disponibles qui indiquent les points de collecte;
- créer 12 nouveaux lieux de réemploi;
- faire un atelier d'autoréparation d'ici 2027 dans chaque arrondissement avec pour objectif de tenir un atelier par semaine d'ici 2030 et des stands sur les marchés alimentaires;
- expérimenter la collecte autour des cartons d'ici 2027. Nous le voyons tous, les cartons explosent avec les livraisons depuis internet, mais aussi les livraisons des commerces;
- modifier la fréquence de collecte des emballages si nécessaire au terme d'une étude d'ici 2027;

- o expérimenter les emballages consignés dans trois arrondissements d'ici 2027 et généraliser cela en 2030. D'ailleurs, nous avons participé à un séminaire où le directeur de Citéo était présent et nous confiait que le retour de la consigne était un point très important. C'est du bon sens, et cela a été oublié ces 50 dernières années en France, alors que cela continue d'exister dans d'autres pays de l'Union européenne;
- o expérimenter la consigne pour réemploi dans quatre marchés alimentaires;
- o éliminer si possible les plastiques à usage unique d'ici 2030 sur les marchés;
- o sensibiliser au volume du gaspillage alimentaire en pesant les déchets;
- o valoriser 50 % du gisement des déchets alimentaires d'ici 2030;
- o doubler le nombre de composteurs installés et lombricomposteurs distribués. À ce titre, je rappelle que la Mairie du 8^e arrondissement a fait un beaucoup avec des formations et des distributions de lombricomposteurs;
- o développer le tri dans l'espace public;
- o trier et valoriser les déchets des bâtiments;
- o créer dix points de collecte de déchets pour les professionnels du bâtiment intramuros. Effectivement, on voit souvent que les déchets peuvent être laissés par des professionnels sur les trottoirs. Il y a récemment eu une verbalisation rue du Rocher à ce sujet;
- o sensibiliser les jeunes Parisiens à la réduction des déchets;
- o renforcer les campagnes annuelles sur le tri. Je rappelle qu'une visite a été faite avec le Conseil municipal des jeunes. Grégoire GAUGER était présent récemment dans le 17^e arrondissement sur un site de valorisation des déchets.

Mme LÉCUYER

Savez-vous ce qu'il en est de la collecte des restes alimentaires ? Ce n'est déjà plus une expérimentation. Avons-nous des retours sur la manière dont cette collecte se déroule ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous le savons, ces déchets sont récupérés dans les trilib.

M. BALADI

Parlez-vous des écoles du 8^e arrondissement ou des trilib ?

Mme LÉCUYER

Je parle de la collecte des déchets ménagers.

Mme d'HAUTESERRE

Je l'avais évoqué lors d'une réponse à ce sujet, certains arrondissements ont réalisé une expérimentation de collecte en porte à porte qui n'était pas convaincante en raison des odeurs. Les appartements n'étant pas suffisamment vastes pour consacrer un lieu spécifique à ces déchets, j'ai cru comprendre que le 12^e arrondissement et certains autres ont arrêté cette collecte, sauf lorsque vous avez une grande cuisine chez vous, ce qui rend possible d'isoler un espace dédié.

Mme LÉCUYER

Je parlais du cadre des trilib, pour savoir s'il y aurait possibilité de déposer tous les déchets alimentaires.

Mme d'HAUTESERRE

Les trilib sont installés à cet effet.

Mme LÉCUYER

Comme c'est un équipement récent, vous auriez pu avoir davantage de retours.

M. BALADI

Pour ce qui est des trilib déchets alimentaires, le 8^e arrondissement n'avait pas fait partie de l'expérimentation. Pour l'instant, les déchets alimentaires sont récupérés sur les marchés, mais nous n'avons aucune donnée sur les volumes qui sont récupérés et traités pour l'instant.

Je rappelle par ailleurs que des tables de tri sont effectuées dans les écoles, notamment dans les collèges, pour valoriser les déchets alimentaires.

Mme LÉCUYER

Ma question portait sur l'espace public.

M. BALADI

Le 8^e arrondissement n'est pour l'instant pas concerné par les trilib - déchets alimentaires. De mémoire, l'expérimentation a été faite à Paris Centre et dans le 10^e ou le 11^e arrondissement. A vérifier. C'est passé en Conseil de Paris, et jusqu'à maintenant, nous n'étions pas concernés.

La délibération 2024 DPE 41 est adoptée à l'unanimité.

10°/2024 DJS 132

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

M. GAUGER

Pour mémoire, ce dispositif permet de financer des séjours aux Parisiens et Parisiennes âgés de 16 à 30 ans, en autonomie, grâce à une aide forfaitaire de 200 euros. Il est évidemment demandé un certain nombre de justificatifs, et le dispositif fait l'objet d'un peu plus de suivi que lors de la création de ce dispositif, c'est positif.

Pour 2025, nous sont proposées 18 aides pour l'arrondissement, c'est un peu moins que les années précédentes. C'est un dispositif que je suis, avec mes collègues Martine GUICHARD et Athénaïs MICHEL. Je tiens à les remercier. Nous nous réunissons régulièrement en commission Paris Jeunes Vacances. La dernière commission s'est réunie le 10 octobre. Sur 10 dossiers, nous avons émis 9 avis favorables, nous essayons d'être généreux et justes, parce que ce sont des deniers publics.

Nous appelons à renouveler ce dispositif, en rappelant notre préoccupation d'être attentif aux dossiers qui nous sont présentés.

La délibération 2024 DJS 132 est adoptée à l'unanimité.

11°/2024 DJS 133

Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

M. GAUGER

Ce dispositif sert à soutenir des projets portés par des Parisiennes et Parisiens âgés de 16 à 30 ans. Il faut que le groupe soit composé d'au moins trois personnes, pour créer une association ou mener un projet. Il s'agit d'une aide forfaitaire, à raison de 500 euros pour la création d'une association et de 500 à 1000 euros pour le lancement d'un projet. Ces deux types d'aide sont cumulables.

Le dispositif vient d'être lancé, et nous avons reçu déjà quelques projets. J'ai vu que 29 projets sont arrivés à l'échelle de Paris.

Nous avons notamment présenté ce nouvel aspect du dispositif Quartiers libres aux réseaux jeunesse du 8^e arrondissement qui se sont réunis autour de Mme la Maire et d'Hélène BIDARD le mois dernier au moment de la signature du Contrat Jeunesse d'arrondissement au théâtre du Rond-Point où était également présente Athénaïs MICHEL. C'était l'occasion de leur présenter l'évolution de ce dispositif, ainsi que tous les autres dispositifs que vous connaissez déjà.

C'est une nouvelle opportunité pour inciter à l'engagement associatif, mais qui doit également être regardée avec sérieux, justificatifs à l'appui, puisqu'il s'agit d'argent public. Pour la première fois, ce dispositif est territorialisé : chaque arrondissement peut se munir du dispositif. Nos relais jeunesse sont au courant : la Maison des associations, le centre Beaujon, le Conservatoire, les établissements scolaires, etc. Nous essaierons d'encourager ce dispositif tout en restant rigoureux sur l'usage des deniers publics. Nous vous invitons à voter favorablement cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai, puisque compte tenu de l'état de nos finances publiques, je crois que nous n'avons plus vraiment de moyens, d'autant plus que ce dispositif permet d'apporter une subvention avant même qu'il y ait eu le lancement de l'association. Il n'y a pas de bilan possible. On finance avant même d'avoir commencé quoique ce soit.

La délibération 2024 DJS 133 est adoptée à l'unanimité des votants (Mme LÉCUYER s'abstient)

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement intérieur. La majorité a souhaité déposer un vœu sur le soutien au théâtre privé, que nous sommes contraints d'introduire en séance, car nous attendions l'éventuelle publication d'une délibération sur le sujet.

Avant de l'examiner, nous devons délibérer sur son inscription à l'ordre du jour.

Le vœu V08 2024 20 est inscrit à l'ordre du jour à l'unanimité.

12°/V08 2024 20

Vœu de la majorité relatif au soutien au théâtre privé

Mme d'HAUTESERRE

Chaque année, Paris apporte son soutien au théâtre privé à travers l'attribution d'une subvention à l'Association de Soutien au Théâtre Privé (ASTP). En 2023, 3.123.000 euros lui ont ainsi été alloués.

L'ASTP réunit 86 théâtres privés et établissements culturels parisiens, dont 11 salles dans le 8^e arrondissement. L'ASTP a d'ailleurs son siège rue de Laborde.

L'ASTP perçoit le produit d'une taxe sur les billets de spectacle ainsi qu'une subvention de l'État et une autre de Paris. Ces ressources permettent ensuite d'aider les pièces et spectacles déficitaires, mais aussi de mettre en œuvre le dispositif de places à 10 euros pour les moins de 26 ans, cela représentait 108 050 billets en 2023.

En 2024, Paris a décidé de réduire sa subvention annuelle de 40 %. Si l'ASTP a pu faire face à ce désengagement en puisant sur ses fonds, j'ai reçu son président, par ailleurs directeur du théâtre Tristan-Bernard, qui est très inquiet pour 2025.

En effet, malgré les discussions en cours, aucune avance sur la subvention 2025 n'est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris de décembre. L'exécutif parisien prend appui sur un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles pour demander à l'ASTP une réforme de gouvernance et de répartition des aides. En effet, le rapport pointe le fait que ce sont souvent les mêmes salles qui concentrent les aides. Pour autant, le même rapport souligne la nécessité de maintenir le soutien au théâtre privé sous peine que seuls des spectacles rentables, voire industriels, soient programmés. L'ASTP s'est engagée à mener les réformes nécessaires et est tout à fait disposée à assortir la subvention d'indicateurs permettant d'attester de la pertinence pour Paris de maintenir son aide financière.

Ce vœu vise donc à ce que Paris réaffirme son soutien au théâtre privé, en renouvelant en 2025 sa subvention au terme d'un dialogue nécessairement approfondi avec l'ASTP.

Mme MICHEL

Il faut préciser que la subvention a été versée en partie. Pourquoi n'a-t-elle pas été versée en intégralité ? c'est parce qu'un rapport avait été commandé par la ministre de la Culture en 2023, puisqu'il y avait des questionnements relatifs sur la répartition des aides de cette association.

Ce rapport émet énormément de réserves sur la gestion et la distribution des aides. La Ville de Paris ne peut pas donner des subventions à la légère, il s'agit de vérifier l'état de l'association, avoir accès à son bilan et faire attention aux dossiers qu'elle porte.

De façon légitime, la Ville de Paris a demandé des réponses à toutes ces demandes de réforme. L'État a versé une subvention importante, la Ville de Paris en a versé une partie. Je ne trouve pas choquant qu'on puisse attendre que l'association donne les réponses et les garanties nécessaires avant de verser le reste de la subvention.

C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir sur ce vœu pour ne pas freiner l'évolution que pourrait avoir l'association et dans l'attente de la transmission des éléments complémentaires.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai, d'abord parce que nous avons reçu votre vœu sur table, et je n'ai pas eu le temps de bien connaître les tenants et les aboutissants de ce vœu.

J'en profite par ailleurs pour dire que j'espère que les exigences sont les mêmes pour tout ce qui relève du financement des théâtres publics. Tous les ans, j'interviens sur le sujet en émettant un certain nombre de réserves.

Le vœu V08 2024 20 est adopté (10 voix). Mme MICHEL, Mme SEGOND et Mme LÉCUYER s'abstiennent.

13°/V08 2024 18

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris sécurise les carrefours cyclables dangereux du 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Le 15 octobre dernier, un cycliste est mort écrasé par un automobiliste et nous lui avons ici rendu hommage. Il s'agissait de Paul VARRY sur la nouvelle piste cyclable sur le boulevard Malesherbes. Ce drame s'apparente à un meurtre, et nous déplorons tous que l'espace public parisien soit devenu, depuis une dizaine d'années, un véritable Far West, théâtre d'une guerre de tous les usagers contre tous les usagers.

Bien qu'il reste au milieu du gué faute de volonté politique pour renforcer la police municipale et donner la priorité aux sanctions pour faire respecter le Code de la route, le Code de la rue a eu au moins un mérite, il prend l'engagement de ne plus aménager de nouvelles pistes cyclables sur les trottoirs, une mesure de prévention situationnelle indispensable pour mieux intégrer la sécurité des cyclistes et des piétons dans l'aménagement de l'espace public parisien.

Aujourd'hui, les pistes unidirectionnelles de chaque côté de la chaussée ont désormais la préférence des experts de la sécurité routière pour concilier la sécurité des piétons et le confort des cyclistes.

Dans le 8^e arrondissement, la sécurité de la piste cyclable du boulevard des Batignolles et la sécurité de la piste cyclable de la rue de la Pépinière, toutes deux aménagées sur le trottoir et présentant des tracés sources de confusion et de conflits d'usages, doivent être améliorées d'urgence pour tous les usagers de l'espace public, à commencer par les cyclistes et les piétons, usagers les plus vulnérables.

J'ai eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises sur ce sujet. D'ailleurs, lors de notre Conseil de juin dernier, vous aviez indiqué, Madame la Maire, que des travaux sur la piste cyclable de la rue de la Pépinière seraient engagés, je vous cite «après les Jeux olympiques et les travaux de la place Saint-Augustin». Nous y sommes.

Toujours dans l'arrondissement, les associations Paris en selle et Mieux se déplacer à bicyclette demandent publiquement à la Ville de Paris la sécurisation de 17 carrefours cyclables qualifiés de «dangereux» dans le 8^e arrondissement, parmi les 200 que compte Paris. Je ne vous les listerai pas, mais je les tiens à votre disposition si vous les souhaitez.

Ces associations demandent la mise en place d'un comité de la sécurité routière qui rassemblerait tous les acteurs parisiens concernés pour assurer le suivi de l'atteinte de l'objectif «zéro mort, zéro blessé grave».

C'est pourquoi je propose que notre Conseil émette le vœu que la Ville de Paris, puisqu'il s'agirait d'inscrire ce vœu au Conseil de Paris :

- o remplace, dans les meilleurs délais, la piste cyclable du boulevard des Batignolles et la piste cyclable de la rue de la Pépinière, toutes deux aménagées sur le trottoir, par des pistes cyclables sur les chaussées contiguës, séparées et protégées;
- o sécurise, dans les meilleurs délais, les 17 carrefours cyclables dangereux dans le 8^e arrondissement inventorié;
- o mette en place, dans les meilleurs délais, un comité de la sécurité routière rassemblant tous les acteurs parisiens concernés pour assurer le suivi de l'atteinte de l'objectif «zéro mort, zéro blessé grave».

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER,

Comme sur tant de sujets, vous n'êtes pas à une contradiction près. Vous avez combattu la piste cyclable boulevard Malesherbes, sous compétence préfectoral, pendant des mois sans tenir compte des arguments que nous n'avons cessé de développer avec mon équipe municipale. Nous avons donc fait installer la piste cyclable boulevard Malesherbes, celle sur laquelle le malheureux cycliste est décédé.

Hier, vous disiez qu'on en faisait trop pour les vélos, aujourd'hui, vous nous demandez d'en faire plus.

Vous citez quelques projets à accélérer. Je prends l'exemple de la piste cyclable sur le boulevard des Batignolles, piste réalisée avant 2014, c'est-à-dire avant mon élection. Inévitablement, la création d'une piste en site propre condamnerait les places de stationnement sur cet axe. Vous feriez alors une énième pétition si un tel projet voyait le jour !

Autre piste mal conçue avant mon arrivée, celle de la rue de la Pépinière. Nous avons demandé à étudier une modification de son implantation. La seule solution consisterait à supprimer une file de circulation pour créer une piste en site propre. Là aussi, vous diriez aussitôt que c'est une atteinte à la liberté de circuler en voiture ! Depuis la création de la piste sur le boulevard Haussmann, la rue de la Pépinière est moins empruntée, mais les conflits cyclistes/piétons demeurent préoccupants.

Je réitère donc ma question, sur ces deux projets concrets, quelle serait votre position ?

Le traitement des carrefours référencés comme sensibles par les associations de cyclistes ne se fera pas du jour au lendemain. À l'échelle de Paris, près de 200 points noirs ont ainsi été identifiés. Des opérations sont programmées, je pense par exemple à la création d'une piste cyclable rue de Rome qui va ainsi permettre de mieux sécuriser le carrefour avec la rue de Constantinople.

De même, l'adjoint à la mairie de Paris en charge des mobilités s'est engagé à réaménager la place du Canada pour qu'elle soit plus sécuritaire pour les cyclistes.

Votre vœu propose aussi de créer un énième comité, alors qu'il existe un comité Vélo à Paris qui se prononce déjà sur chaque projet d'aménagement.

Par ailleurs, en complément des aménagements, il faut également travailler sur le respect du Code de la route, comme vous l'avez souligné, et de la vitesse réglementaire. Nous avons demandé l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur le boulevard Malesherbes, malheureusement, le Préfet de Police s'y est opposé. Notre police municipale mène chaque jour des contrôles de vitesse.

Votre vœu nous permet de prendre acte du soutien que vous apportez désormais à chaque projet bénéfique pour la sécurité des cyclistes. Sauf si vous changez, une nouvelle fois, de position.

Comme nous ne cautionnons pas cet opportunisme, la majorité ne soutient pas ce vœu.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, vous dites que je change d'avis, mais ce n'est pas du tout le cas. Relisez tous mes écrits, relisez ma pétition qui demande un aménagement équilibré de ces pistes cyclables.

Mme d'HAUTESERRE

Qu'entendez-vous par « un aménagement équilibré » ?

Mme LÉCUYER

Il s'agirait de conserver des stationnements. Je peux vous transmettre tous les documents dont je dispose. C'est-à-dire conserver un certain nombre de places de stationnement pour les familles, les personnes en situation de handicap, et toutes les personnes qui ont besoin de stationner.

Mme d'HAUTESERRE

Comment faire alors ?

Mme LÉCUYER

Il y a un certain nombre d'endroits dans Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas le cas pour le boulevard Malesherbes qui est sous compétence de la préfecture de Police.

Mme LÉCUYER

Il y avait tout à fait une possibilité, nous n'allons pas refaire le débat.

Mme d'HAUTESERRE

En effet, nous n'allons pas refaire le débat. Maintenant, vous avez deux minutes pour répondre.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, laissez-moi m'exprimer, je vous réponds.

J'étais pour un aménagement équilibré de cette piste cyclable. Vous trouverez ce mot partout, dans tous mes documents. Je fais du vélo, et je ne vous vois pas en faire.

Mme d'HAUTESERRE

Ah, vous faites du vélo ?

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, ne dites pas que je suis contre les pistes cyclables, parce que cela s'appelle faire du gros rouge qui tache.

Mme d'HAUTESERRE

Vous faites de la politique politicienne, vous avez toujours été contre, dès le départ. Si nous relisons tous les comptes rendus, vous vous êtes toujours prononcée contre les pistes cyclables.

Mme LÉCUYER

Je suis pour un aménagement équilibré des pistes cyclables.

Mme d'HAUTESERRE

A chaque fois, j'ai argumenté que l'État a dégagé 2 milliards d'euros pour que toute la France puisse être dotée de pistes cyclables. J'ai aussi mentionné la présidente de la Région, qui débloque des budgets ainsi que la métropole du grand Paris et la Ville de Paris.

Nous faisons des pistes cyclables, notamment sur le boulevard Malesherbes qui a bien obtenu l'autorisation de la Préfecture, puisqu'il s'agit d'un axe qui relève de la compétence de la Préfecture de police.

Mme LÉCUYER

Là n'est pas le sujet. Nous pouvons très bien avoir des pistes cyclables tout en conservant un certain nombre de stationnements pour les habitants.

Mme d'HAUTESERRE

Cela n'a pas pu se faire. Arrêtez votre politique politicienne maintenant!

Mme LÉCUYER

Vous avez fait le choix de ne pas défendre cette option. Dans d'autres arrondissements, je pense notamment au 16^e arrondissement...

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'était pas possible de le faire, et d'ailleurs, vous n'habitez pas dans le 8^e arrondissement, donc vous ne savez pas du tout ce qui s'y passe.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, les attaques personnelles n'ont pas leur place ici.

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas une attaque personnelle, vous ne connaissez rien du 8^e arrondissement, vous mentionnez régulièrement des sujets, sans rien connaître. J'apprends ce soir que vous faites du vélo, et de ce fait, vous souhaitez que nous fassions certains aménagements...

Mme LÉCUYER

Je continue sur la même position, Madame le Maire, des aménagements équilibrés, qui n'opposent pas les usagers les uns aux autres.

Mme d'HAUTESERRE

C'est vous qui opposez les gens.

Mme LÉCUYER

En quoi est-ce que je les oppose?

Mme d'HAUTESERRE

Aujourd'hui, la majorité des habitants de ce périmètre sont ravis d'avoir une piste cyclable.

Mme LÉCUYER

Ne seraient-ils pas encore plus contents s'ils avaient aussi des endroits où stationner? Là n'est pas le sujet, vous allez voter contre ce vœu, point à la ligne.

Mme d'HAUTESERRE

J'appelle à voter contre votre vœu.

Mme SEGOND

Je suis moi-même cycliste et je ne crois pas qu'on puisse mettre sur le même plan le boulevard des Batignolles et la rue de la Pépinière.

Sur le boulevard des Batignolles, il y a quand même un espace pour les piétons extrêmement large. C'est rare que les piétons ne fassent pas attention, et en plus cette piste est très bien identifiée au sol.

À titre de cycliste, quand je roule boulevard des Batignolles, je me sens en sécurité.

En revanche, comme vous le disiez, cela pose un problème rue de la Pépinière. Ne serait-il pas envisageable de placer des plots? Le problème vient des piétons qui ne perçoivent pas qu'il y a une piste cyclable. Peut-être que la mise en place de plots les inviterait à se déplacer.

Pour moi, le problème majeur n'est pas l'aménagement, nous l'avons dit ici des dizaines de fois, c'est un problème de respect du Code de la route. Plus de 9 cyclistes sur 10 ne respectent ni les priorités ni les feux. Commençons par résoudre ce problème, et le reste viendra avec.

M. BALADI

Je rappelle que ces deux pistes cyclables sont historiques, héritées en 2014, quand Jeanne d'HAUTESERRE prend la mairie du 8^e arrondissement. Ces aménagements étaient très mal faits, et c'est important de le rappeler.

Mme KRIKORIAN

Vous parlez d'équilibre. Il y a un point intéressant. Dans le 8^e arrondissement, il y a eu beaucoup moins de réduction de places de parking que ce que l'on a pu observer dans le 16^e arrondissement que vous citez. Nous pouvons dire que nous ne sommes pas trop mal lotis, puisque nous avons eu moins de réductions que beaucoup d'autres arrondissements.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix ce vœu, avec un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2024 18 est rejeté à la majorité (11 voix). Mme LECUYER vote pour. Mme MICHEL s'abstient.

14°/V08 2024 19

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris dénomme une voie publique, une place, un espace vert ou un équipement municipal du quartier de l'Europe dans le 8^e arrondissement en hommage au peintre Gustave Caillebotte

Mme LÉCUYER

J'espère vous convaincre pour défendre ensemble ce vœu pour que la Ville de Paris dénomme une voie publique, une place, un espace vert ou un équipement municipal du quartier de l'Europe dans le 8^e arrondissement en hommage à ce peintre.

Gustave Caillebotte, 1848-1894, fait partie des grands peintres du quartier de l'Europe avec Édouard Manet et Édouard Vuillard. Vous connaissez probablement la plupart de ses œuvres, parmi lesquelles «le pont de l'Europe» représentant le viaduc réalisé par l'ingénieur Jullien en 1863, «La rue de Paris, temps de pluie» représentant la place de Dublin, ou «le jeune homme à la fenêtre» représentant le boulevard Maiesherbes et le parc Monceau, la place Saint-Augustin, le boulevard Haussmann, et un certain nombre encore.

Il résida longtemps avec sa famille dans l'immeuble d'angle du 77 rue de Miromesnil/13 rue de Lisbonne, ce qui explique ses nombreuses œuvres représentant des vues du quartier de l'Europe du 8^e arrondissement.

Plusieurs descendants de la famille Caillebotte, dont l'autrice de la biographie «Gustave Caillebotte, impressionniste inconnu», habitent encore le 8^e arrondissement.

Gustave Caillebotte fut non seulement un peintre à la fois réaliste et impressionniste, mais aussi un collectionneur, un mécène, un organisateur des expositions impressionnistes de 1877, 1879, 1880 et 1882, etc.

Aujourd'hui, l'exposition «Caillebotte» est un véritable succès, mais c'est vrai qu'on peut s'étonner qu'il ne dispose pas d'une voie publique à son nom dans le quartier de l'Europe. Certes, il y a une voie dans le 20^e arrondissement qui porte le nom de «Gustave et Marial Caillebotte» depuis 2013, mais il se trouve que la délibération qui a été adoptée lors du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 ne motivait à aucun moment un quelconque rapport concret entre d'une part le 20^e arrondissement et d'autre part le parcours, la biographie ou les œuvres de Gustave Caillebotte.

Le temps est donc venu, peut-être, si vous le souhaitez, de rendre un hommage public dans le 8^e arrondissement, c'est pourquoi je vous propose que la Ville de Paris dénomme du nom de «Gustave Caillebotte» une voie publique, une place, un espace vert ou un équipement municipal ayant un rapport concret avec son parcours et sa biographie dans le quartier de l'Europe.

Évidemment, je compte sur votre soutien. La famille suggère que la rue de Messine, qui compte très peu de numéros, pourrait être rebaptisée, d'autant qu'il y a un gros problème de distribution de courrier, du fait de confusions entre la rue et l'avenue du même nom.

Je sais que vous avez déjà été sollicitée par la famille.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER,

J'avais reçu en 2023 la biographe de Gustave Caillebotte, Stéphanie Chardeau-Botteri. Elle avait d'ailleurs tenu une conférence-dédicace de son livre en mairie le 5 octobre 2023.

Lors de notre entretien, nous avons convenu que l'absence de dénomination d'une rue Gustave Caillebotte dans le quartier Europe était une anomalie.

À la suite de ce rendez-vous, j'avais saisi l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la Mémoire, Laurence Patrice. Elle m'avait alors répondu qu'il ne pouvait y avoir de double dénomination dans l'espace public parisien, car une rue du 20^e arrondissement porte déjà le nom de Gustave Caillebotte, associé à son frère Martial.

Il faut reconnaître que cette voie n'a aucun lien avec Gustave Caillebotte, et nous pouvons regretter qu'à l'époque, le 8^e arrondissement n'ait pas proposé une alternative dans le quartier Europe.

Il n'est donc pas possible de donner une suite favorable à ce vœu, car l'unicité de dénomination prévaut, peu importe qu'il s'agisse d'une voie, d'un espace vert ou d'un bâtiment municipal.

Pour honorer la mémoire de l'artiste-mécène, nous lancerons au cours de cet hiver le parcours des peintres dans le quartier de l'Europe, faisant la part belle à Gustave Caillebotte. Il permettra à chacun d'en connaître davantage sur son apport décisif au mouvement de l'Impressionnisme.

Évidemment, j'émetts un avis défavorable de la majorité sur votre vœu.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, je pense, une plaque se trouve rue de Lisbonne, au croisement de son immeuble d'angle. Nous en avons déjà parlé avec sa famille, nous en avons parlé avec Mme le Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Laurence Patrice a affirmé en Conseil de Paris que ce n'était pas possible.

Le vœu V08 2024 19 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LECUYER vote pour.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter, puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité.

15°/Q08 2024 06

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le bilan et les perspectives de l'expérimentation élargissant l'autorisation de promenade des chiens tenus en laisse dans le parc Monceau

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, il s'agirait de connaître les suites de l'expérimentation qui élargissait l'autorisation de promenade des chiens tenus en laisse dans le parc Monceau.

Vous aviez pris l'initiative le 4 octobre dernier d'élargir l'autorisation de la promenade des chiens aux allées principales du parc Monceau. Parce qu'elle n'aurait pas été satisfaisante, cette expérimentation ne serait ni poursuivie ni généralisée si j'ai bien compris ce que la police municipale a évoqué dans les derniers conseils de quartier.

L'idée est peut-être de revenir sur ce sujet des espaces canins dans le 8^e arrondissement et de continuer à prospecter pour trouver un nouvel espace qui pourrait accueillir les chiens, des espaces pourquoi pas équipés de jeux pour nos animaux préférés.

J'en viens plus précisément à ma question : avez-vous des éléments de bilan et de perspectives concernant l'expérimentation ? À l'aune de ces éléments, pourriez-vous nous faire part des pistes de réflexion sur la création d'un espace canin clôturé dans l'arrondissement ? Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER,

Comme nous nous étions engagés auprès de *Dog Monceau Club*, nous avons assoupli de manière temporaire le règlement du parc Monceau afin de permettre aux chiens d'accéder aux allées secondaires du parc, au sud de l'allée de la Comtesse de Ségur. Ce sont ainsi 4000 mètres carrés supplémentaires qui ont été rendus accessibles aux chiens du 4 mai au 4 octobre 2024.

À l'issue de cette expérimentation, nous avons fait un bilan avec la police municipale et le service des parcs et jardins.

Comme la police municipale l'a indiqué lors du Conseil de quartier Monceau, la semaine passée, cet assouplissement a fortement mobilisé ses effectifs pour s'assurer que les chiens n'aillent pas au-delà de ce qui était autorisé. Nous avons eu, par exemple, une recrudescence des chiens non tenus en laisse. Ce temps passé à expliquer les règles, voire à sanctionner les abus, c'est fatalement du temps en moins pour assurer d'autres missions de sécurité.

Comme vous le savez, il y a énormément de familles de notre arrondissement et aussi d'ailleurs qui fréquentent ce parc. Nombreuses sont les familles qui ont peur pour leurs enfants en bas âge de voir ces chiens sans laisse. Ces familles ne souhaitent pas voir les chiens se promener sans laisse.

Le service des parcs et jardins nous a fait part d'une dégradation des espaces végétalisés, que cela soit les massifs ou les pelouses. Cela fait donc craindre des coûts de remise en état importants à supporter à terme.

S'il est compréhensible que les propriétaires de chiens souhaitent avoir plus d'espace pour promener leur animal de compagnie, il faut veiller à préserver le cadre du parc Monceau déjà très fréquenté. En l'état, il n'apparaît pas soutenable de poursuivre l'expérimentation.

Je rappelle que de grands espaces verts de l'arrondissement sont accessibles aux chiens, qu'il s'agisse de l'ensemble des jardins des Champs-Élysées, mais aussi des cours la Reine et Albert 1^{er}.

Quant à la création d'un espace canin, aucun espace n'a été trouvé à ce jour. L'acceptabilité pour les riverains est difficile. L'espace créé par le 17^e arrondissement sur le boulevard des Batignolles semble peu fréquenté, de l'aveu des riverains. Ceux-ci notent depuis une recrudescence de déjections canines sur les voies menant à l'espace canin.

Mme LÉCUYER

Je comprends que vous n'avez pas de nouvelle piste de réflexion. Je pense au jardin de la mairie du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

J'espère que vous plaisantez.

Mme LÉCUYER

Pourquoi? Dans le budget participatif, vous évoquiez de refaire le jardin...

Mme d'HAUTESERRE

Il n'est pas assez grand, il y a des raisons de sécurité, il y a aussi des familles et des enfants qui viennent notamment l'été.

Mme LÉCUYER

Il pourrait être fermé par une grille sur la cour.

Mme d'HAUTESERRE

Des habitants viennent l'été profiter du site pour déjeuner. Quelques SDF viennent aussi dans ce jardin pour se reposer. Je sais qu'ils profitent des toilettes et des lavabos pour se laver et je les respecte.

Il n'y a pas de vote sur les questions orales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée.

Nous nous retrouverons le 28 janvier prochain à 19 heures.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et de Nouvel An. Portez-vous bien, soyez prudents.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 19 h 50.

Jeanne d'HAUTESERRE



19